

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023
A 18 HEURES 30**

Convoqué le 31 octobre 2023, le Conseil municipal de Conjux s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Claude SAVIGNAC, Maire.

Présents :

M. Dominique BEFFY, M. Pierre CANALE, M. Rémi FURLAN, Mme Claire GABZDYL, M. Emmanuel GALLICE, M. Alain GIRAUDET, et M. Claude SAVIGNAC.

Absents - Excusés :

Mme Sandra CHERMAIN - pouvoir à Rémi FURLAN
Mme Gisèle COUDURIER
Mme Nathalie POCHAT- pouvoir à Claire GABZDYL

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers absents/excusés : 3

Nombre de pouvoirs : 2

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande la désignation d'un secrétaire de séance, il propose de nommer M. Dominique BEFFY. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à présenter sur le compte-rendu de la séance du 7 septembre 2023.

Le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée sans correction.

1) ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 19 octobre 2023 ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le maire décide à l'unanimité de conserver l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune sur 4 jours avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

2) DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET COMMUNE

La Commune a reçu une péréquation de la taxe professionnelle départementale que nous n'avions pas prévu au budget. Ce qui nous permet d'équilibrer le compte le chapitre 74 et de ramener des crédits sur les chapitres 011, 012 et 014. Le maire propose de voter la délibération suivante :

Désignation	Montant des crédits
60612/011 : DF : Energie électricité	+1000.00€
6226/011 : DF : Honoraires	+ 6000.00€
6236/011 : DF : Catalogues et imprimés	+ 1000.00€
62512/011 : DF : Taxes foncières	+ 2000.00€
6411/012 : DF : Personnel titulaire	+ 3000.00€
7391178/014 : DF : Autres restitution dégrèvement contribution directe	+ 3900.00€
74832/74 : RF : Attribution péréquation TP	+ 16 900.00€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

3) RAPPORT 2022 GRAND LAC

Monsieur le Maire rappelle les compétences de l'intercommunalité Grand Lac et présente brièvement le rapport 2022.

Le document est à la disposition des élus à l'accueil de la Mairie.

4) DECENTRALISATION DE LA POLICE DE PUBLICITE

La compétence de police de la publicité est actuellement au Préfet.

A partir du 01 janvier 2024, cette compétence est automatiquement et temporairement transférée aux Maires de l'intercommunalité de Grand Lac. Sauf opposition d'un ou plusieurs maires, cette compétence sera celle du Président de Grand Lac au 01 juillet 2024.

Le conseil municipal est favorable au transfert de cette compétence au Président de Grand Lac.

5) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

a) Vignes des Alpes

La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) « LES VIGNES DES ALPES » de Ruffieux née en 2018 compte aujourd'hui 9ha de vignoble Bio ou en conversion en Chautagne. La SCIC donne l'opportunité à ceux qui le souhaitent de participer à cette opération et à faciliter l'installation de jeunes viticulteurs coopérateurs. Aujourd'hui il y a 394 souscripteurs pour un capital de 491 500€. Toute personne physique ou morale peut souscrire ou plusieurs parts sociales à 500€ la part, défiscalisation de 25%.

b) Association de Portout

Le maire a reçu le compte rendu de l'Association de Défense du Cadre de Vie à Portout car les habitants du hameau de Portout, situé sur les 3 communes (Conjux, Chanaz, Chindrieux), rencontrent différents problèmes : vitesse des véhicules, radar pédagogique, musique, amarrage des bateaux, assainissement du hameau, enfouissement électrique,...)

c) Projet aménagement La Chatière

Le maître d'œuvre a rendu son projet en concertation avec les habitants du hameau de la Chatière concernant les aménagements à réaliser. Le conseil prend note et précise que les travaux ne pourront commencer que lorsque les travaux du gîte seront terminés. L'estimation du coût des travaux est d'environ 100 000€HT.

d) Chemin des Eculas

Le maire avait questionné Grand Lac qui a un projet de réfection des conduites d'eau potable sur l'impasse avant de lancer les travaux de réfection de l'impasse. Les travaux de Grand Lac n'étant pas budgétisés pour les prochaines années, il est décidé de lancer une consultation pour réaliser les travaux d'enrobé en 2024.

e) Ménage du camping

Pierre CANALE a vu avec le SIVSC pour éventuellement conventionner afin de proposer un poste d'agent d'entretien au camping le lundi matin (1h) en juillet et août.

f) Micro folies

Les micros folies devraient s'installer à Conjux en juillet 2024. Une information plus complète sera faite quelques mois avant cette manifestation.

g) Tracteur

Emmanuel GALLICE et Romain ont réceptionné le nouveau tracteur. Une photo sera insérée dans le bulletin de décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le secrétaire de séance
M. Dominique BEFFY

Le Maire,
M. Claude SAVIGNAC